

Des Contrats Nature pour les mammifères semi-aquatiques

• Conscient à la fois de la richesse et des menaces qui pèsent sur le patrimoine naturel breton, le Conseil régional de Bretagne s'engage dans la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Le **Contrat Nature** est avant tout un outil qui définit des orientations de gestion et de valorisation en application du Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la biodiversité. Il a pour vocation d'accompagner les collectivités et les associations pour les inventaires, la réhabilitation de milieux naturels fragiles d'intérêt écologique majeur en Bretagne et la sensibilisation du public à leurs vulnérabilités.

• Le GMB a mené plusieurs Contrats-Nature pour l'étude et la protection des mammifères. Le dernier en date (2005-2008), cofinancé par le Conseil Régional, les quatre conseils généraux bretons et la Fondation Nature et Découvertes,



Franck Simonnez



intitulé «**mammifères semi-aquatiques de Bretagne**» a permis le suivi des populations de Loutre et de Castor, la prise en compte des mammifères semi-aquatiques dans les politiques d'aménagement du territoire, la sensibilisation à ces espèces et la création de Havres de Paix pour la Loutre. Les présentes plaquettes sont financées par ce Contrat-Nature. Il sera suivi par d'autres actions en faveur des mammifères sauvages de Bretagne.



CETTE PLAQUETTE FAIT PARTIE D'UNE SÉRIE QUI COMPORTE LES TITRES SUIVANTS : Les mammifères semi-aquatiques en Bretagne / Connaître les espèces (1 et 2) / Distinguer les espèces sur le terrain / Améliorer des passages à Loutre / Entretien de rivières et mammifères semi-aquatiques / Le Castor en Bretagne / Que faire chez soi pour les mammifères semi-aquatiques - Créer un Havre de Paix pour la Loutre



Les mammifères semi-aquatiques en Bretagne



Ewan Bultant

Loutre



Xavier Rozec

Castor



Daniel Strugue

Campagnol amphibie



Xavier Grémillet

Putois



Xavier Rozec

Musaraigne aquatique

Le Groupe Mammalogique Breton



Le GMB, association loi 1901, a pour objectif l'étude et la protection des mammifères sauvages de Bretagne. Il anime trois réseaux de naturalistes (Mammifères semi-aquatiques, chauves-souris, micro-mammifères). Ses actions sont menées grâce au soutien des collectivités territoriales, de l'Etat, de l'Europe et de partenaires privés, en réseau avec les autres acteurs des milieux naturels. Il est ouvert à tous les citoyens qui souhaitent préserver l'environnement.

Le GMB est agréé au titre de la protection de la nature au niveau régional, et membre de France Nature Environnement et du Réseau Cohérence.



Conception / Réalisation : GMB (C. Caroff, F. Simonnet, X. Grémillet) - Mise en page Catherine Caroff - Photos de fond Catherine Caroff - Gilbert Caroff
Impression : Imprimerie de Bretagne - Morlaix - 2009



Groupe Mammalogique Breton – www.gmb.asso.fr - Mail : contact@gmb.asso.fr

Maison de la Rivière - 29450 Sizun - Tél : 02 98 24 14 00 - fax : 02 98 24 17 44

Franck Simonnez

Les mammifères semi-aquatiques en Bretagne

Un mode de vie amphibie

On qualifie de semi-aquatiques les mammifères terrestres qui sont inféodés aux milieux aquatiques (rivières, étangs, lacs, marais, littoral...). Certaines espèces passent le plus clair de leur temps dans ou à proximité immédiate de l'eau, y trouvant refuge (Castor) ou en tirant l'essentiel de leur nourriture (Loutre) ; d'autres fréquentent davantage ses abords (Vison, Putois). Plus leurs moeurs sont aquatiques, plus elles sont dotées d'adaptations à ce mode de vie.

Des animaux exploités pour leur fourrure

Parfois exploités pour leur chair, c'est avant tout pour leur fourrure que les mammifères semi-aquatiques ont attiré la convoitise de l'homme. Vivant au contact de l'eau, ces espèces possèdent un pelage épais et dense au pouvoir isolant. Le Castor possède ainsi 12 000 à 23 000 poils au cm² et la Loutre 30 000 à 50 000 ! (contre 200 à 600 pour un chien...). Au XXème siècle, la qualité de cette fourrure a également amené l'homme à créer des élevages en captivité.

Des espèces introduites

En France, trois espèces de mammifères semi-aquatiques originaires d'Amérique du Nord (Rat musqué et Vison d'Amérique) ou du Sud (Ragondin), ont ainsi été importées pour être élevées. Echappés des élevages ou relâchés, certains animaux ont pu s'installer et se reproduire dans le milieu naturel. Des populations sauvages se sont ainsi implantées dans la nature (on parle alors de populations férales), entraînant des perturbations des équilibres écologiques. En outre, elles sont parfois vectrices de maladies.

Des espèces autochtones menacées

Les mammifères semi-aquatiques d'origine européenne, après avoir été pour certains assidûment piégés et chassés (parfois dans un but d'éradication), sont aujourd'hui menacés par la dégradation de leur habitat. Le recalibrage des cours d'eau, la pollution, le drainage et la destruction des zones humides (65 % ont disparu en un siècle en France) ont considérablement réduit les ressources de ces mammifères... Enfin, le développement du trafic routier est devenu une cause majeure de mortalité, voire de régression des populations. Le GMB a mené différents programmes pour protéger ces espèces.

Portrait de groupe

Les dix principales espèces qu'on peut trouver en Bretagne sur les cours d'eau et zones humides sont :

Les symboles pour les statuts juridiques sont explicités en bas de page.



Proportions non réelles.
Les différences de taille entre animaux ont été réduites, pour une meilleure lecture.

La Loutre d'Europe

Lutra lutra - Douqi Eurazia

Taille : corps 45 à 80 cm

+ queue 35 à 45 cm

Poids : 5 à 12 kg



NC ?



Le Putois

Mustela putorius - Pudask Europa

Taille : corps 30 à 50 cm

+ queue 10 à 20 cm

Poids : 500 g à 2 kg

Le Vison d'Europe

Mustela lutreola - Vizon Europa

Taille : corps 28 à 44 cm

+ queue 12 à 20 cm

Poids : 400 g à 1,2 kg



NC



Le Vison d'Amérique

Mustela vison - Vizon Amerika

Taille : corps 30 à 60 cm

+ queue 14 à 25 cm

Poids : 500 g à 2 kg

Disparu de Bretagne

Le Castor

Castor fiber - Avank

Taille : corps 65 à 82 cm

+ queue 25 à 38 cm

Poids : 12 à 30 kg



? Δ



Le Campagnol amphibie

Arvicola sapidus - Muenn zour

Taille : corps 16 à 23 cm

+ queue 10 à 14 cm

Poids : 100 à 280 g

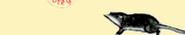
La Musaraigne aquatique

Neomys fodiens - Minoc'h dour

Taille : corps 6 à 10 cm

+ queue 5 à 7 cm

Poids : 10 à 20 g



NC



Le Ragondin

Myocastor coypus - Avank Spagn

Taille : corps 35 à 65 cm

+ queue 25 à 40 cm

Poids : 4 à 7 kg

Le Rat musqué

Ondatra zibethicus - Razh-musk

Taille : corps 23 à 35 cm

+ queue 18 à 30 cm

Poids : 600 g à 1,8 kg

NC



Le Surmulot

Rattus norvegicus - Razh rous

Taille : corps 19 à 26 cm

+ queue 16 à 23 cm

Poids : 200 à 470 g

Symboles des statuts juridiques au 1er janvier 2009

Arrêté du 17.04.1981 (espèces protégées sur le territoire national)

! Espèces dont la capture, le transport, la mutilation, la destruction mais aussi la dégradation de l'habitat sont interdits.

Chasse et classement nuisible

N Espèces susceptibles d'être classées nuisibles (arrêté du 30.09.1988)

C Espèces susceptibles d'être chassables (arrêté du 26.06.1987)

Liste rouge française (espèces menacées)

! Espèces en danger (seuil minimal critique)

? Statut indéterminé (manque d'information) ou susceptible de changer

👁 Espèce à surveiller

Δ Espèce vulnérable (liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

Directive 92/43 du 21.05.1992

🇪🇺 Espèce de l'annexe II, dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000.